

# Snitem INFO



## JEUX PARALYMPIQUES

HANDICAP, SPORT & PERFORMANCE



**7** ÉCO-SYSTÈME / PLFSS 2025  
LE SNITEM APPELLE  
À LA TRANSPARENCE

**21** SANTÉ PUBLIQUE  
L'ENJEU DE LA PRÉVENTION  
DES ESCARRES

À VOS AGENDAS !



COLLOQUE

# NOUVEAU RÈGLEMENT DM # Act 4

13 novembre 2024 ● 14H00 - 17H00  
MAISON DE LA CHIMIE ● PARIS 7

PROGRAMME  
ET INSCRIPTION



[snitem.fr](https://snitem.fr)   @SnitemDM

LE DISPOSITIF MÉDICAL

# snitem

Pour faire avancer la santé

## 04 ÉCO-SYSTÈME

### Législation

Accord-cadre

Les principales mesures

## 06 Nominations

Nouveau gouvernement, grands enjeux

## 07 Politique de santé

PLFSS 2025

Le Snitem appelle à la transparence

## 08 OPINION / Tribune libre

Jeux paralympiques et dispositifs médicaux



## DOSSIER

PAGES I À VIII

### LE SECTEUR DU DM AU RYTHME DES JEUX PARALYMPIQUES

- **Un moment unique**

Entretien avec Laurent Chardard

- **Objectif premier : gagner**

Entretien avec Jules Ribstein

- **Sept para-athlètes racontent leurs Jeux**

- « Des joies, des déconvenues », Valentin Bertrand
- « Une vraie revanche », Cécile Saboureau
- « Le public nous a soutenus », Alexandra Nouchet
- « J'espérais vraiment une médaille », Dimitri Pavadé
- « Partager mon expérience », Thomas Jakobs
- « Une expérience unique », Charlotte Fairbank
- « Une coopération humaine et interactive », Louis Noël

## FOCUS

PAGES 19 ET 20

BIOCORP. Faire vivre la RSE collectivement

## 21 ENJEUX / Santé publique

Escarres

L'enjeu de la prévention

### Snitem INFO AUTOMNE 2024 #235

Directeur de la publication : Éric Le Roy – Adresse postale du Snitem : 39/41, rue Louis-Blanc, CS 30080, 92038 La Défense Cedex – Rédacteur en chef : Natalie Allard, Snitem – Secrétaire générale de la rédaction : Christine Mebbani – Rédacteurs : Dominique Bellanger, Laura Chauveau, Louise Dobel, Gersende Guillemain, Louise Guillon, Alexandre Terrini – Secrétaire de rédaction : Slimane Zamoum – Graphiste : Katia Cipoire – Réalisation : Groupe Profession Santé - 1, rue Augustine-Variot, 92245 Malakoff Cedex - Tél. : 01 73 28 16 10 – Illustration couverture : © CPSP/KMSP, DR – Imprimerie : Solidaire, 1 rue Belatrix, 53470 Martigné-sur-Mayenne.



© ALEXIS PAOLI

## ÉDITO

Cher lecteur,

Le *Snitem Info* revient sur les actualités marquantes de cette rentrée, avec une série de sujets qui mettent notamment en lumière notre engagement pour une société inclusive et durable : impossible de ne pas évoquer les Jeux paralympiques qui nous ont laissé un sentiment de fierté et d'admiration pour tous ces athlètes qui ont performé et, plus particulièrement, ceux du programme « Sport & Handicap by Snitem ».

La responsabilité sociétale des entreprises, autre sujet d'inclusion dans lequel les entreprises du dispositif médical s'engagent au quotidien et témoignent de leurs actions dans chaque édition du *Snitem Info*.

Pour nous plonger dans l'actualité qui touche directement notre secteur, rappelons la signature et la mise en place de l'accord-cadre avec le Comité économique des produits de santé, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2025 déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale le 10 octobre dernier et la désignation d'une nouvelle ministre de la Santé, sixième nomination en six ans !

Vous retrouverez tous ces sujets, et quelques autres encore, dans ce numéro de rentrée.

Bonne lecture.

Laurence Comte-Arassus  
Présidente

## ACCORD-CADRE

# Les principales mesures

Le Comité économique des produits de santé (CEPS) et certaines organisations représentatives des exploitants et fabricants de dispositifs médicaux, dont le Snitem, ont, en juillet, signé un nouvel accord encadrant la politique conventionnelle de fixation et de révision des tarifs des DM. **Une véritable avancée qui offre de la visibilité et de la prévisibilité aux entreprises... et intègre les enjeux industriels.**

« **N**ous sommes ravis de la signature de l'accord-cadre, le 2 juillet dernier, se réjouit Anouk Trancart, directrice accès au marché au sein du Snitem. Depuis dix ans, les négociations conventionnelles sur les tarifs des DM se déroulaient sans cadre concerté et nous naviguions à vue<sup>(1)</sup>. Désormais, nous disposons d'un cadre structurant ». Pour rappel, le texte a été négocié et signé entre le CEPS, le Snitem, l'Union des fabricants d'aides techniques (UFAT), les Entreprises de la nutrition clinique et l'Association des fabricants importateurs distributeurs européens d'implants orthopédiques et traumatologiques (AFIDEO). « Nous avons passé en revue la rédaction de l'ensemble de ses articles avec, pour le Snitem, la volonté d'intégrer un certain nombre de spécificités de notre secteur », poursuit Mme Trancart. Ce qui est aujourd'hui chose faite.

### DES RÈGLES CLAIRES

Concrètement, l'accord-cadre fixe « les modalités des négociations » entre les entreprises et le CEPS pour la fixation et la révision des tarifs des DM, résume Philippe Bouyoux, président du CEPS, qui se dit, lui aussi, satisfait que cet accord ait pu aboutir. Des règles « partagées », « aussi opérationnelles que possible », pour « donner de la visibilité et de la prévisibilité aux deux parties ». Le texte structure ainsi les échanges avec le CEPS, rappelle les critères de baisses tarifaires, détaille les

cas dans lesquels une entreprise ou une organisation professionnelle peut demander la révision des conditions conventionnelles de prise en charge des produits, encadre les demandes de données complémentaires formulées par la Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et des technologies de santé (CNEDiMTS), la Commission d'évaluation économique et de santé publique (CEESP) ou le CEPS... « Il a vocation à devenir une référence opposable dans le cadre des négociations », relève Philippe Bouyoux.

### DES AVANCÉES MAJEURES

L'accord comporte, en outre, des avancées majeures. Il permet, par exemple, aux entreprises de bénéficier d'une meilleure prise en compte de l'innovation incrémentale avec la possible tarification supérieure au comparateur des ASA IV dans certaines situations (article 19). Il prévoit, par ailleurs, des mesures de souveraineté et d'industrialisation. Ainsi, « les produits en nom de marque bénéficiant d'une ASA I à III » et « dont plus de la moitié de la valeur ajoutée est réalisée en France » pourront bénéficier de conditions tarifaires favorables : « leur prix ne pourra pas être inférieur au prix le plus élevé des prix de référence européens et, si la France est le premier pays dans lequel ils sont mis sur le marché, leur prix sera celui demandé par l'entreprise », détaille Dorothee Camus, responsable accès au marché au sein du Snitem.

(1) Le précédent accord-cadre, signé en 2011, était en effet arrivé à échéance en 2014.

De même, « en soutien aux exportations, une stabilité des tarifs faciaux pendant deux ans renouvelables une fois est proposée pour les dispositifs assemblés et ayant au moins une étape de fabrication en Europe, si 60 % des volumes sont exportés », ajoute Mme Camus. Une durée de stabilité qui « se cumule avec celles prévues dans plusieurs autres articles de l'accord, notamment dans le cas d'investissements réalisés pour moderniser ou augmenter les capacités de production », dans « la limite de six ans, sauf cas particuliers », précise-t-elle.

### LES « CRÉDITS CSIS » ENFIN DISPONIBLES

L'article 22 de l'accord intègre également des avoirs sur remises au titre du Conseil stratégique des industries de santé (CSIS) pour les entreprises ayant réalisé ou prévu des investissements au sein de l'Union européenne et notamment en France, en vue du développement de leurs produits ou encore, de l'augmentation, de l'optimisation ou de la digitalisation de leurs capacités de production. Les entreprises du DM pourront ainsi, enfin, bénéficier des « crédits CSIS », promis au secteur depuis 2022 ! Autre nouveauté notable : la possibilité « de revalorisations tarifaires pour certains produits confrontés à un choc de coût remettant en cause la viabilité de leur production en France et la couverture des besoins de soins dans le pays (article 23) », résume Anouk Trancart.

### UNE PHASE D'APPROPRIATION NÉCESSAIRE

« Nous entrons désormais dans une phase d'apprentissage et d'appropriation de l'accord », pointe Anouk Trancart. Le Snitem a d'ores et déjà organisé une série de webinaires sur le sujet, pour en décrypter le contenu <sup>(2)</sup>. Une fiche pratique sur le sujet a également été élaborée. « L'accord, valide jusqu'en 2027, doit vivre », ajoute Dorothee Camus. Et évoluer si besoin. « Nous suivrons attentivement la mise en œuvre des dispositifs prévus par l'accord et les entreprises sont invitées à faire part au Snitem de leur retour d'expérience et leurs éventuelles difficultés », complète-t-elle.



**Les entreprises du dispositif médical pourront, enfin, bénéficier des "crédits CSIS", promis au secteur depuis 2022 !**



### UN COMITÉ DE SUIVI MIS EN PLACE

L'accord-cadre institue, dans son article 1, un « **Comité de suivi de la politique conventionnelle** » (CSPC), amené à se réunir chaque année « **le deuxième mercredi** » du « mois de septembre » et « **le premier mercredi** » du « mois de février ». Composé de représentants de l'ensemble des parties signataires de l'accord (y compris de l'ensemble des membres du CEPS), il s'est ainsi réuni, pour la première fois, le 11 septembre. Son rôle ? « S'assurer que l'accord est bien respecté » et « aborder tout sujet permettant de contribuer à l'amélioration des relations conventionnelles », explique Anouk Trancart. Le CSPC a vocation à devenir « un réel lieu d'échange et de concertation » sur « l'évolution du secteur », « l'état des lieux des révisions de nomenclatures », « les mesures de régulation conventionnelle et de souveraineté » ou encore, « le bilan des mesures de maîtrise médicalisée mises en place par la CNAM », précise Bernard Celli, vice-président du CEPS en charge des produits et prestations.

(2) Deux webinaires, en date du 11 juillet et du 12 septembre, sont disponibles en replay sur l'extranet du Snitem.

# Nouveau gouvernement, grands enjeux

**Le gouvernement Michel Barnier est désormais constitué.**  
L'enjeu, « *agir... plutôt que de parler* », a indiqué le Premier ministre.

**C**inq grands chantiers. Le 1<sup>er</sup> octobre, à l'occasion de sa déclaration de politique générale, le Premier ministre a dévoilé ses ambitions, parmi lesquelles « *améliorer le niveau de vie des Français* », « *renforcer la sécurité du quotidien* » ou encore, « *assurer un meilleur accès à des services publics de qualité* » dont les services de santé. Il a notamment insisté sur l'enjeu de « *trouver des solutions de terrain* » pour répondre aux « *immenses défis que sont le fonctionnement de l'hôpital et les déserts médicaux* ».

## GENEVIÈVE DARRIEUSSECQ AU TRAVAIL

« *Je suis au travail pour défendre les sujets prioritaires de mon ministère, comme l'accès aux soins, la santé mentale <sup>(1)</sup> et le renforcement des soins palliatifs* », a confirmé Geneviève Darrieussecq, ministre de la Santé et de l'Accès aux soins. Pénuries récurrentes de médicaments, accès à l'innovation, régulation du secteur des produits de santé <sup>(2)</sup>, grand âge... les autres dossiers qui l'attendent sont nombreux. Et elle compte faire appel à son expérience. « *Je suis médecin, je parle de médecine et de santé publique* », a-t-elle d'ailleurs rappelé, interrogée sur la question de l'aide médicale de l'État. Allergologue, élue députée en 2017, elle a également assumé plusieurs fonctions gouvernementales dont celle, entre 2022 et 2023, de ministre déléguée chargée des Personnes handicapées.

## DEUX MINISTRES AUTONOMIE ET HANDICAP

Elle sera secondée dans ses missions par l'ancien député Paul Christophe, ministre des Solidarités, de l'Autonomie et de l'Égalité entre les femmes et les hommes, et

Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée chargée des Personnes en situation de handicap. « *L'autonomie des personnes en situation de handicap doit s'inscrire dans une politique publique transversale* », a insisté M. Christophe. Il a également précisé vouloir « *réunir très prochainement un nouveau comité de suivi de la stratégie nationale Agir pour les aidants 2023-2027* ». Le Service de santé des armées reste, lui, du ressort de Sébastien Lecornu, reconduit comme ministre des Armées et des Anciens combattants.

## ÉCONOMIE, FONCTION PUBLIQUE ET INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA)

Parmi les autres nouveaux « visages » du gouvernement figure Laurent Saint-Martin, ministre chargé du Budget et des Comptes publics. Il sera fortement mobilisé, ces prochains mois, sur le projet de loi de finances pour 2025 et la gestion du déficit du pays, qui pourrait monter à 6,2 % du PIB en 2025, selon le Trésor public. Antoine Armand est, lui, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Après de lui, Marc Ferracci est délégué à l'Industrie. Guillaume Kasbarian, ministre de la Fonction publique, de la Simplification et de la Transformation de l'action publique, succède à Stanislas Guerini et aura son mot à dire sur la fonction publique hospitalière. Patrick Hetzel remplace, quant à lui, Sylvie Retailleau à la tête du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. À ses côtés, Clara Chappaz, ancienne directrice de la mission French Tech, a été nommée secrétaire d'État chargée de l'Intelligence artificielle et du Numérique, un poste inédit. « *Créer des ponts entre l'économie et la recherche, et plus généralement entre public et privé, voilà notre mission commune, s'est-elle félicitée. L'IA prendra, bien sûr, une place toute particulière dans mon action* ».

(1) Michel Barnier souhaite voir la santé mentale érigée « grande cause nationale » en 2025.

(2) Lire les communiqués « Le Snitem appelle à un dialogue approfondi et transparent en vue du PLFSS pour 2025 » (2 mai) et « Revue de dépenses : les entreprises du DM déplorent un rapport basé sur une logique comptable » (6 septembre) sur snitem.fr.

PLFSS 2025

# Le Snitem appelle à la transparence

Le mystère reste entier sur le contenu du prochain projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS)\*. **Dans ce contexte, le Snitem rappelle un certain nombre d'enjeux clés pour le secteur et, au-delà, le système de santé.**

« **N**ous n'avons, pour l'instant, aucune visibilité sur le contenu du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2025, s'inquiète François-Régis

Moulines, directeur des affaires gouvernementales du Snitem. *On est très loin de la pluri-annualité* ». La nomination très récente du nouveau gouvernement n'a, en effet, pas permis la tenue d'un dialogue préalable sur le texte, pourtant indispensable. Une situation délicate au vu de l'enjeu de ce texte et de son impact sur le système de santé, sans compter que les débats au Parlement seront sans doute complexes face à l'absence de majorité claire à l'Assemblée nationale.

## UNE VISIBILITÉ NÉCESSAIRE

Pour les entreprises du DM, rien n'a filtré non plus « sur l'effort qui pourrait leur être demandé en termes d'économies », alors qu'elles ont, sur ce point, « besoin de visibilité », poursuit M. Moulines. Le Snitem rappelle en outre, à cette occasion, que les entreprises du secteur restent très mobilisées par la mise en application du règlement européen sur les DM, qui entraîne des mutations majeures avec un impact particulièrement fort sur les PME (93 % d'entre elles). « Leur adaptation aux mutations environnementales, certes indispensable et structurante, a également un coût dont il faut tenir compte », complète M. Moulines. Et si l'inflation est tombée à 1,9 % en août selon l'Insee, passant ainsi sous la barre des 2 % pour la première fois depuis trois ans, l'impact ne se fait pas encore sentir pour nombre d'entreprises en raison de décalages pouvant exister dans la traduction de cette baisse dans les contrats d'achats auprès de leurs fournisseurs...

## POUR UNE RÉGULATION PLUS JUSTE

Autre sujet d'attention : la fixation du montant Z pour 2025, montant au-delà duquel se déclenche la clause de sauvegarde.

« Nous appelons à un calibrage de ce montant permettant de repartir sur de meilleures bases : cela nécessite, au préalable, une plus grande transparence dans le mode de calcul du déclenchement de la clause. Nous avons entamé un dialogue avec l'Administration, notamment la Direction de la sécurité sociale, sur ce point mais les échanges doivent se poursuivre », détaille le directeur des affaires gouvernementales du Snitem.

Par ailleurs, « nous aimerions que le PLFSS tienne compte des conclusions de la mission interministérielle sur les produits de santé qui, en août 2023, estimait que la régulation devait "s'appuyer sur des leviers combinés" et ne pouvait "uniquement s'appuyer sur le prix ou la clause de sauvegarde", complète-t-il. Elle recommandait également de travailler plus sur la pertinence des prescriptions, le respect des bonnes pratiques des sociétés savantes et de la HAS, les parcours, la diminution des gaspillages, rappelle-t-il. Un domaine sur lequel nous avons émis plusieurs propositions dans le cadre de l'élaboration d'une feuille de route relative au bon usage des produits de santé voulue par Frédéric Valletoux, alors ministre délégué en charge de la Santé et de la Prévention ».

Certains sujets faisant l'objet d'un large consensus dans ce domaine, y compris au sein de l'Assurance maladie, il serait possible d'avancer très vite, sans même avoir à passer par la voie législative.

\* Article rédigé avant la présentation officielle du PLFSS pour 2025, le 10 octobre.



« Dernière minute »  
Communiqué de presse du Snitem



# Jeux paralympiques et dispositifs médicaux

L'existence d'un handicap sévère chez l'un de ses proches ou sur soi-même a dû être depuis toujours, pour chaque humain, une réelle préoccupation. **Les premiers hommes, étonnants bipèdes, n'avaient vraisemblablement pas l'esprit préparé à envisager les solutions utiles et efficaces.** Les plus forts, voire les plus malins, furent sans doute les premiers à trouver comment intervenir. Étaient-ils aussi les plus généreux ou les plus attentionnés ?



**N**ourrir en chassant, cueillant, pêchant, abriter, choyer, défendre sa famille étaient, peut-on en douter, les premiers objectifs de la vie et de la survie humaine. Les chasseurs-cueilleurs, pendant des centaines de milliers, voire un million d'années, allaient parcourir journallement l'espace, pour subvenir à leurs besoins en concurrence avec les animaux dont ils devaient aussi parfois se protéger. Que savaient-ils des soins à donner à ceux qui souffraient d'une maladie ou d'un traumatisme récent ? Mourir jeune était sans doute fréquent ! Était-ce, pour eux, un scandale ou une réalité facile à assumer ? Et le handicap chronique ? Essayaient-ils d'en diminuer les effets néfastes ? Leurs descendants ont-ils été déterminés, très déterminés à améliorer le sort de ceux qui en souffraient ?

La médecine devait être découverte. Les inventeurs d'outils durent imaginer les premiers dispositifs. Ces premiers instruments, on peut le penser, étaient rudimentaires et sans grande efficacité. Les végétaux contenant les produits à l'origine de médicaments actuels existaient probablement déjà ! Mais qui sait, aujourd'hui, expliquer sans erreur la présence de tel ou tel de ces produits retrouvés dans les dents de squelettes de contemporains de l'homme de Cro-Magnon ? Le temps de traitements à l'efficacité démontrée viendrait, mais il faudrait attendre... et encore attendre.

## ASTROLOGUES, MAGES, CHARLATANS

De ces temps lointains, nous ne savons rien ou bien peu. Nous ne pouvons qu'imaginer, nous qui savons que l'esprit humain avait ou aurait la capacité de découvrir et d'inventer bien mieux que tout autre être vivant. Il faut bien avouer que longtemps, le savoir utile des soignants fut absent ou très restreint. L'inefficacité et le danger ne pouvaient que se partager les résultats des pratiques. Les astrologues, les mages, les charlatans furent ainsi parmi les premiers à avoir droit de cité dans le domaine des soins. Il semble que les populations n'avaient pas d'autres solutions que de croire en leurs compétences, pourtant non démontrées et mal évaluées.

Peut-on affirmer que les diseurs de bonne aventure ou les tenants de pseudo-sciences n'ont plus leur place dans nos sociétés ? Qui peut expliquer raisonnablement que de nombreux individus soutiennent encore que la Terre est plate ? Ou que la vaccination, même lorsque ses contre-indications sont connues, nécessite méfiance ?

## PRINCIPE DE PRÉCAUTION ET INNOVATION-RUPTURE

« *Primum non nocere* » est une formule attribuée à Hippocrate, affirmant que le bénéfice d'une pratique doit être supérieure à son danger. Elle date de 2 500 ans.



Aujourd'hui et depuis 2003 dans la Constitution de l'État français se trouve inscrit le « principe de précaution ». Contrôler, maîtriser, voire supprimer tout risque inconsidéré pris par un soignant est la règle enseignée à tous les étudiants. La règle est sûrement nécessaire et utile. Elle n'a pas cependant à freiner l'esprit et l'effort de l'innovation de l'ère industrielle améliorant, voire transformant les résultats des pratiques que l'on apprend de plus en plus à mesurer.

L'innovation est une rupture toujours surprenante. Elle est souvent difficile à accepter lorsqu'elle met en jeu la pratique d'un métier. La médecine moderne continuellement en progrès conduit les soignants à devoir se considérer en formation permanente pour que leur activité ne devienne pas une « routine » et soit dépassée. Le TAVI\*, que nous savons tous aujourd'hui utile dans le traitement du rétrécissement aortique serré symptomatique chez les personnes âgées, fut à l'époque récente de sa découverte fort controversé et interdit dans notre pays pendant plus de dix ans.

La technique ne s'est imposée que lorsque l'inventeur médecin exerçant et enseignant en France fut soutenu et accompagné par les médecins et les ingénieurs financés par une industrie d'origine étrangère, installée aux États-Unis !

\* Implantation d'une valve aortique par voie percutanée.

## LA RUPTURE DU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

Les progrès des pratiques médicales sont le fruit de l'observation acharnée d'esprits instruits, cultivés, réfléchis, découvreurs, inventeurs. Nous considérons leur esprit génial et nous sommes fiers de leur rendre hommage. Notre mémoire contient le nom de nombre de ces génies savants. William Worsley, Edward Jenner, Antoine Lavoisier, René Laennec, Rudolf Virchow, Claude Bernard ont précédé Louis Pasteur et Robert Koch qui ouvrent, vers 1850, l'ère des multiples découvreurs et inventeurs, médecins, ingénieurs, biologistes du monde industriel qui ont eu à leur tête Wilhelm Röntgen, Marie Curie, Alexander Fleming et les multiples découvreurs-inventeurs de médicaments ou de dispositifs médicaux. Ainsi, depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, s'est transformée progressivement la pratique des soignants. Découvertes et inventions sont la raison d'être du progrès médical affinant prévention, diagnostic et traitement au bénéfice de l'avenir des soignés. Depuis deux siècles, le savoir médical utile, efficace, améliorant la vie des malades mais aussi des bien portants augmente sans cesse. De quoi rendre notre société, en matière de santé, de plus en plus optimiste, au point chez nous de demander à la collectivité de prendre en charge le coût des soins de chaque individu. Les bons côtés de la nature humaine s'en félicite ! Mais la nature humaine a aussi de mauvais côtés : la gratuité, l'exigence de résultats conduisent parfois « les clients » à des attitudes « déraisonnables », pour ne pas dire déplacées.

## ESPOIR ET OPTIMISME EN SANTÉ

La vie de chacun a changé. Mourir centenaire est devenu une banalité. Faut-il le regretter ? Quelle formule prononcerait Ambroise Paré, s'il revenait parmi nous ? Que dirait Louis XV emporté, en 1774, par la variole en huit à dix jours comme des millions d'humains, alors que le dernier cas de variole dans le monde a été signalé vers 1975 ? Que nous dirait Léon Gambetta, mort d'une appendicite à 42 ans en 1882, entouré par les plus célèbres médecins parisiens dont le grand Jean-Martin Charcot n'osant pas le confier aux mains d'un chirurgien comme il le serait aujourd'hui ? « *Primum non nocere* » conduit à affirmer que le bénéfice d'un acte doit être supérieur à ses risques. L'ablation d'un appendice en souffrance, il y a cent ans, était encore considéré comme un grand risque vital. Winston Churchill, le grand Churchill, à qui l'on a demandé sur ses vieux jours à quoi était due sa bonne santé, a répondu : « *No sport* ».

Réutiliserait-il la même formule laconique, aujourd'hui, après avoir assisté et été émerveillé par le comportement des acteurs aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 ? Les temps changent ! L'espoir en santé a de quoi rendre optimiste. Encore faut-il se persuader que les génies découvreurs ou inventeurs ont à être depuis leur plus jeune âge bien éduqués, bien instruits, bien aidés à parfaire leur culture. Apprendre à découvrir ou inventer est-il à la portée de tout un chacun ? N'est-ce pas une passion demandant conviction et détermination à la portée d'un petit nombre ? Il y a peu d'élus.

### EXPLOIT D'ATHLÈTES

Sauter avec une perche au-dessus de 6,24 mètres est un splendide exploit. Il est admirable et surprenant. Peut-on imaginer les capacités neuro-musculaires nécessaires pour maîtriser la perche et réussir un tel exploit ? Leur acquisition demande de fréquentes séances d'entraînement durant de nombreuses années. Les entraîneurs sont sûrement des élèves attentifs à l'enseignement de Nicolas Boileau convaincu des effets bénéfiques du travail répété : « *Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage* », Est-ce vraiment suffisant pour obtenir une médaille d'or ?

N'avons-nous pas à être aussi, et sans doute plus encore, admiratifs devant les exploits des para-athlètes quelle que soit la discipline pratiquée ?

Les capacités mettent en jeu, chez eux aussi, des dispositifs que nous aurions peu de difficultés à appeler essentiels. L'entraînement nécessite l'amélioration instrumentale et, en même temps, la maîtrise corporelle que le handicap altère, rendant les conseils de Nicolas Boileau encore plus utiles et nécessaires. Les para-athlètes ayant participé aux Jeux paralympiques parisiens ont fait notre admiration et notre étonnement en raison de leur détermination à dépasser leur handicap. N'avons-nous pas à nous interroger sur l'aide et la considération que chacun d'entre nous leur accorde ?

### RÔLE DU DISPOSITIF MÉDICAL

S'il existe un domaine où les dispositifs médicaux ont un impact considérable, nous le trouvons dans le monde des handicaps médicaux, qu'ils soient traumatiques, génétiques ou des séquelles de multiples affections. Nombreux sont les types de dispositifs susceptibles d'aider à transformer la vie des personnes avec handicap.



**Les para-athlètes ayant participé aux Jeux ont fait notre admiration et notre étonnement en raison de leur détermination à dépasser leur handicap.**



N'y en a-t-il pas d'autres à inventer ? Chaque organe dysfonctionnant est probablement susceptible de tirer profit de l'action d'un dispositif médical. La démonstration en est faite pour l'audition, la vision, le cœur, la respiration, l'orthopédie, l'urologie sur le plan séquentiel de lésions organiques et... sans parler de l'apport diagnostique en imagerie et en biologie. La médecine doit investir pour aider chaque personne handicapée à dominer ses difficultés pour se rapprocher d'une vie active, utile et passionnante. L'industrie des dispositifs médicaux a démontré lors de ces Jeux paralympiques, s'il en était nécessaire, que son rôle dans la maîtrise des handicaps devient, au fil du temps, de plus en plus important et donc nécessaire.



**Bernard Guiraud-Chaumeil**

Professeur de neurologie.

Ancien président de la conférence des doyens des facultés de médecine.

# Snitem INFO le dossier

AUTOMNE 2024

#235



**JEUX  
PARALYMPIQUES**  
HANDICAP, SPORT & PERFORMANCE



## LE SECTEUR DU DM AU RYTHME DES JEUX PARALYMPIQUES

### UN MOMENT UNIQUE

Entretien avec Laurent Chardard

### OBJECTIF PREMIER : GAGNER

Entretien avec Jules Ribstein

### SEPT PARA-ATHLÈTES RACONTENT LEURS JEUX

- « Des joies, des déconvenues », Valentin Bertrand
- « Une vraie revanche », Cécile Saboureau
- « Le public nous a soutenus », Alexandra Nouchet
- « J'espérais vraiment une médaille », Dimitri Pavadé
- « Partager mon expérience », Thomas Jakobs
- « Une expérience unique », Charlotte Fairbank
- « Une coopération humaine et interactive », Louis Noël

# LE SECTEUR DU DM AU RYTHME DES JEUX PARALYMPIQUES

**Du 28 août au 8 septembre, le monde entier a célébré le para-sport à l'occasion des Jeux paralympiques de Paris 2024.**

Au total, près de 4 400 athlètes se sont affrontés à travers 549 épreuves réparties dans 23 disciplines ! Parmi eux, figuraient 9 des 15 para-athlètes français parrainés dans le cadre du programme « Sport & Handicap by Snitem », dont 2 sont même montés sur le podium (lire pages ci-après).

**Trois entreprises sponsors racontent.**

**L**es entreprises du dispositif médical et leurs collaborateurs ont vécu, ces derniers mois et notamment cet été à l'occasion des Jeux paralympiques, des moments très forts. Ce fut en particulier le cas pour celles soutenant le programme « Sport & Handicap by Snitem »<sup>(1)</sup>. Lancé en mai 2023, celui-ci vise, pour rappel, à soutenir financièrement des para-athlètes, à créer des liens privilégiés entre eux et les entreprises du DM, à renforcer la visibilité du secteur dans les questions liées au handicap... et à sensibiliser les populations sur la perception du sport comme vecteur d'inclusion.

## CONFÉRENCES ET TABLES RONDES

« Participer à ce programme était une évidence, résume Agnès Béhar, directrice des ressources humaines au sein de Canon Medical Systems France. Il fait totalement sens pour notre entreprise et, plus largement, pour notre secteur. Il s'inscrit d'ailleurs dans la continuité de différentes actions que nous menons depuis des années : notre accueil et notre gestion des services généraux ont été confiés à une entreprise adaptée, notre conciergerie est assurée par un ESAT<sup>(2)</sup>... ou encore, nous soutenons, en tant que mécènes, la section santé du Rugby Club Suresnes (RCS), conçue pour répondre aux besoins spécifiques de ceux et celles atteints

d'affections longue durée telles que le cancer, le diabète, la polyarthrite rhumatoïde, les maladies cardiovasculaires et bien d'autres ».

Alors, lorsque le programme « Sport & Handicap by Snitem » a été initié, « nous ne nous sommes pas posés de questions et nous avons foncé ».

## INCLUSION ET SPORT POUR TOUS

Idem pour l'entreprise ResMed, spécialisée dans le traitement de l'apnée du sommeil et des pathologies respiratoires. Le sport, le handicap, l'inclusion, la diversité... « ce sont des valeurs que nous portons avec force, justifie Delphine Viallon, responsable de la communication corporate et CSR (RSE en français). Nous menons d'ailleurs de nombreuses actions en ce sens, dans le cadre de notre démarche RSE. Chaque année, par exemple, nous proposons des campagnes de sensibilisation à l'occasion de la Semaine du handicap. Nous avons également lancé, en 2024, une campagne de communication sur le sport et le sommeil, et recueilli des témoignages de sportifs pour rappeler l'impact de la qualité du sommeil sur la performance sportive et, plus largement, la santé ».

L'organisation des Jeux paralympiques en France était une raison supplémentaire pour porter le programme et « vibrer » avec les para-athlètes sponsorisés.

(1) Entreprises partenaires à fin septembre 2024 : Boston Scientific, Zeiss Meditec, BD, Canon Medical Systems France, Edwards, GE Healthcare, Peters Surgical, Siemens Healthineers, Asept InMed, DTF Medical, Medtronic, Ophthalmic, ResMed, Stryker, Thuasne, Vygon et Winnicare.

(2) Établissement ou service d'aide par le travail.



De gauche à droite : Caroline Nouveau (GE Healthcare), Jules Ribstein (para-triathlon) et Laurence Comte-Arassus (GE Healthcare)



De gauche à droite, premier plan : Cécile Saboureau (para-triathlon), Louis Noël (para-triathlon) et Nejma Saidani (Boston Scientific)  
De gauche à droite, deuxième plan : Tanguy du Halgouet, Jean-Claude Bureau et Christophe Garcia (Boston Scientific).



Laetitia Fresnais (Zeiss Meditec)

Soirée du Snitem au Club France



Thomas Jakobs (para-badminton)

## « EXTRÊMEMENT ENRICHISSANT ET INSPIRANT »

« Nous avons reçu le 21 novembre dernier, dans nos locaux de Villepinte (Île-de-France), Gwenaïg Le Yourc'h et Célia Terki, atteintes toutes deux de déficience visuelle, relate Evelyne Ziolkowski, responsable Qualité & Affaires réglementaires chez Ophtalmic et co-animatrice de la politique RSE de l'entreprise. Cela nous a semblé cohérent par rapport à notre activité dans le domaine de l'optique. Ce fut un temps très fort. Pendant une demi-journée, elles ont présenté leur histoire personnelle, leur parcours, leur pathologie, leur handicap... et cela a beaucoup touché les équipes.

Elles ont évoqué leur préparation en vue des Jeux, sachant qu'elles sont étudiantes et s'entraînent en parallèle, et nous avons beaucoup échangé sur les notions d'inclusion, de sport, de performance... ainsi que sur leur manière de se forger un mental de championnes. Elles étaient très humbles et très positives. C'était extrêmement enrichissant et inspirant ».

Blessées, les deux jeunes femmes n'ont finalement pas pu, par la suite, se qualifier pour les Jeux. « Qu'importe, c'est un soutien continu que nous souhaitons leur apporter, à elles comme aux autres athlètes du programme », complète Evelyne Ziolkowski.

## DES COMPÉTITIONS INTENSES

Et du 28 août au 8 septembre, l'enthousiasme était à son comble. « *Nous avons des drapeaux tricolores dans les bureaux. Nous n'avons pas pu retransmettre les épreuves dans les salles de pause, mais nous suivions les différentes compétitions ou, au moins, les résultats.*

*De mon côté, je faisais circuler, par mail, des articles et reportages sur des athlètes époustouflants. Ce fut une période intense dans l'histoire de l'entreprise.* » Ophthalmic a également pu proposer, à une poignée de collaborateurs, des places pour la finale de para-athlétisme au Stade de France. « *Une belle expérience* », reconnaît-elle. Chez ResMed, un lot de trois places a également été proposé, par tirage au sort. « *Elles ont été gagnées par l'un de nos collaborateurs du Mans qui a pu assister à la finale de para-athlétisme en famille, se réjouit Delphine Viallon. Il était ravi et a partagé ce moment avec nous en photo !* ».

## SOUTIEN DANS LES GRADINS

Chez Canon Medical France, c'est le parcours de Thomas Jakobs (para-badminton) et Alexandra Nouchet (lancer du poids) que les collaborateurs ont particulièrement suivi. « *Nous avons reçu Thomas, puis l'avons invité de nouveau à participer, en visio, à l'une de nos réunions d'informations pour qu'il nous donne de ses nouvelles. L'occasion, pour lui, de nous annoncer qu'il venait tout juste de se qualifier pour les Jeux !* », se souvient Agnès Béhar. L'entreprise est également allée à la rencontre d'Alexandra pour un temps d'échange enregistré et diffusé aux collaborateurs sous forme de podcast. Pour aller au bout de la démarche, la société avait également acheté quelques places pour permettre à une poignée de collaborateurs d'assister aux épreuves auxquelles les deux para-athlètes participaient. « *Ils ne savaient pas que nous étions dans les gradins, bien sûr, mais nous étions heureux de les revoir même de loin, de les soutenir, de crier leur nom pour les encourager... C'était intense et très émouvant, aussi : nous avons appris à les connaître, nous savions qu'ils jonglaient entre leur travail salarié et leurs entraînements...*, pointe Agnès Béhar. *Nous espérons, à terme, pouvoir garder le lien avec eux* ».

## UNE « BELLE LEÇON DE VIE »

Les Jeux et le programme auront marqué les esprits. « *Nous avons accueilli Cécile Saboureau, amputée fémorale, en novembre 2023 le temps d'une journée, évoque ainsi Delphine Viallon, de chez ResMed. Face à soixante-dix de nos collaborateurs, elle est venue présenter ses différentes prothèses de jambe ainsi qu'une botte de marche que chacun a pu essayer pour "ressentir" ce que cela fait de se déplacer avec un corps étranger. C'était très interactif. Elle est également revenue sur son parcours, sa résilience. C'était une très belle leçon de vie. Nous étions tous ébahis par sa force, son énergie positive, sa détermination* ». Delphine Viallon a pu recroiser Cécile à la soirée du Snitem au Club France, le dernier week-end des Jeux. « *Elle a atteint la 6<sup>e</sup> place au triathlon. Elle était un peu déçue mais elle avait le sentiment d'avoir "une chance de dingue" d'être là, d'avoir vécu ces Jeux, de pouvoir continuer sa route* ».

## LE PROGRAMME CONTINUE EN 2025 !

Et pour la suite ? « *Les Jeux paralympiques ont bénéficié d'une belle couverture médiatique et d'un bel engouement du public ; nous espérons que cela fera évoluer durablement les regards et les perceptions sur le handicap* », note Delphine Viallon. Pour apporter sa «  *pierre à l'édifice* », le programme « *Sport & Handicap by Snitem* » se poursuit, bien sûr, et la plupart des entreprises ont d'ores et déjà annoncé leur soutien pour l'année 2025. Vous souhaitez y participer aussi ? N'hésitez pas à vous faire connaître !

Retrouvez les  
**15 athlètes**  
du programme sur  
[www.snitem.fr/  
sport-et-handicap/](http://www.snitem.fr/sport-et-handicap/)



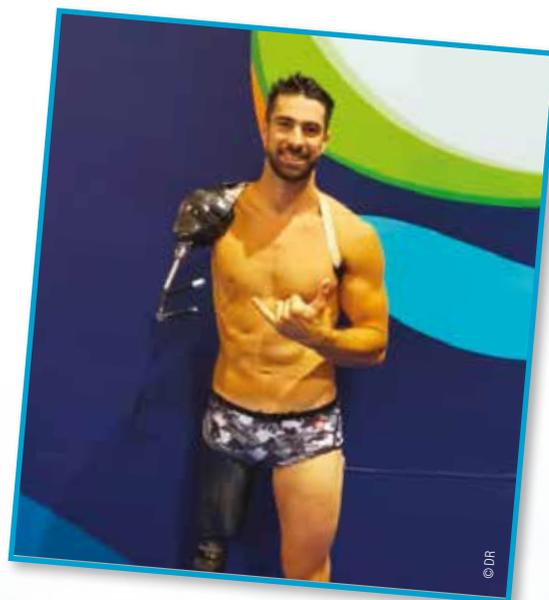
## POUR ALLER PLUS LOIN



Nous avons recueilli le témoignage de l'entreprise Ottobock, adhérente du Snitem qui, à chaque Jeux depuis ceux de Séoul en 1988, répare gratuitement les fauteuils roulants et prothèses des athlètes de toutes les nationalités, au sein du centre de réparation des équipements situé au cœur du village paralympique. Nous nous sommes également entretenus avec la para-athlète Cécile Saboureau (para-triathlon), qui a pu bénéficier de ce service sur-mesure !

## UN MOMENT UNIQUE

Le programme « Sport & Handicap by Snitem » soutient quinze para-athlètes. Parmi eux, neuf ont été sélectionnés pour les Jeux paralympiques de Paris et deux sont montés sur le podium, dont **Laurent Chardard** ! Amputé de la jambe et du bras droits suite à une attaque de requin, il a remporté deux médailles de bronze en natation.



**Snitem Info : Que vous a apporté le programme « Sport & Handicap by Snitem » ?**

**Laurent Chardard :** Il a vraiment été très intéressant pour nous, athlètes. Il nous a offert une certaine assise financière puisque l'aide s'élevait à 10 000 euros par an pendant un an. Cela m'a permis, notamment, de louer des lignes d'eau à la piscine, de payer mes entraîneurs et d'acheter du matériel. En outre, j'ai eu la possibilité d'intervenir au sein d'entreprises adhérentes du Snitem pour partager mon expérience de sport de haut niveau et témoigner à la fois de mon histoire et de ma préparation pour les Jeux. Cela m'a aussi appris beaucoup de choses. J'ai, par exemple, pu visiter la société Zeiss Meditec à La Rochelle, découvrir son unité de production et échanger avec ses collaborateurs. Étant ingénieur en mécatronique (mécanique, informatique et électronique, N.D.L.R.), cela m'a grandement intéressé. J'ai découvert le secteur médical et la technologie de pointe qui va avec.

**S.I. : Vous nagez sans l'apport d'une prothèse. En revanche, au quotidien, vous en portez...**

**L.C. :** Oui. J'utilise une prothèse de jambe et, parfois, une de bras mais de moins en moins. Je ne le fais que lorsque je dois porter des charges lourdes.

**S.I. : Vous projetez-vous déjà sur les Jeux de Los Angeles ?**

**L.C. :** Oui, même si c'est dans longtemps. Tant que j'aurai l'envie, je continuerai. Je me dis qu'il est possible de monter en puissance durant les quatre ans à venir, d'autant que je suis encore jeune dans cette discipline. Je ne la pratique que depuis cinq ans, même si j'avais déjà pas mal de bases en natation. Le plus dur n'a pas été de maîtriser techniquement la nage au regard de mon handicap, mais d'adopter le rythme d'un sportif de haut niveau, en particulier en termes de

charge d'entraînement. Or, là, je suis vraiment motivé d'autant que les Jeux de Paris se sont vraiment très bien passés. J'y ai gagné mes deux premières médailles olympiques. Cependant, je suis un peu déçu de n'avoir remporté que le bronze du 50 mètres papillon (ainsi que sur 100 mètres nage libre, N.D.L.R.), alors que j'ai été deux fois champion du monde dans cette spécialité. Mais il y avait beaucoup d'enjeu et d'émotion à gérer.

L'ambiance était magique dans la piscine de Paris La Défense Arena. On entendait vraiment bien le public. C'était magnifique. C'est quelque chose que nous, athlètes, ne vivons qu'une fois dans notre vie.

**S.I. : Comment conciliez-vous votre métier et votre carrière sportive ?**

**L.C. :** Je travaille dans le domaine de l'efficacité énergétique et de la réduction de l'impact carbone. Je suis spécialisé en mécanique et dans le déploiement de solutions de production d'hydrogène. Je bénéficie d'horaires aménagés. Je suis employé à mi-temps en étant payé à plein temps, la Fédération française handisport prenant en charge l'autre moitié de mon salaire. J'espère que cette configuration sera reconduite pour la prochaine olympiade car, sinon, ce sera extrêmement compliqué de concilier ma préparation et ma carrière professionnelle. Je m'entraîne quatre heures par jour, soit deux heures de natation et deux heures de musculation. Pour l'instant, je n'ai pas vraiment de visibilité sauf en ce qui concerne le programme « Sport & Handicap by Snitem », dans le cadre duquel j'ai résigné une convention d'un an. C'est extrêmement appréciable que les partenaires se projettent sur l'après-Jeux de Paris 2024. Si nous avons eu de très bons résultats, c'est en partie parce que nous avons été soutenus par des entreprises.

# OBJECTIF PREMIER : GAGNER

**Para-triathlète dans la catégorie « Handicap 2 »** qui regroupe les amputés fémoraux et les handicaps neurologiques légers (hémiplésies très partielles par exemple), **Jules Ribstein a décroché l'or aux Jeux paralympiques de Paris avant d'obtenir un nouveau titre européen dans la foulée, en septembre.**



**Snitem Info : Pouvez-vous revenir en quelques mots sur votre parcours ?**

**Jules Ribstein :** Marié et père de deux enfants, je vis en Alsace depuis que je suis né, il y a 37 ans. J'ai commencé le triathlon au tout début des années 2000, à l'âge de 14-15 ans, en section sportive scolaire. À la suite d'un accident de moto en 2008, j'ai perdu ma jambe gauche et j'ai abandonné le triathlon pendant quelques années. Puis, en 2017, j'ai décidé de quitter mon emploi d'orthoprothésiste et de m'y remettre de manière intense. J'ai obtenu mon premier titre mondial fin 2019 et, depuis deux ans, je suis salarié de « l'Armée de champions\* » au sein du bataillon de Joinville.

**S.I. : Comment avez-vous vécu les Jeux paralympiques de Paris ?**

**J.R. :** C'étaient mes premiers Jeux, donc rien que ça leur conférait une dimension incroyable. Mais ça a été aussi stressant et cela faisait des mois que la tension montait. La pression était très forte car c'était dans notre pays, devant notre public. On est très attendu, surtout quand on est numéro un mondial et champion du monde en titre. Mais j'ai réussi à gérer et ça s'est terminé avec le titre paralympique. Si l'ambiance générale était extraordinaire, j'ai préféré rester dans ma bulle jusqu'à ma course. Mon objectif premier était tout de même de gagner, pas de faire la fête ! Mais après, j'ai réussi à profiter de l'ambiance, du village, des autres compétitions et de tout ce qu'il y avait autour : la bonne humeur des gens, l'extraordinaire gentillesse des bénévoles...

**S.I. : Et maintenant, quels sont vos projets ?**

**J.R. :** Après les Jeux, j'ai enchaîné avec les championnats d'Europe, puis du monde. Heureusement, cela va se calmer à partir de novembre et je vais essayer de diminuer l'activité sportive pour terminer tout ce que j'ai en cours par ailleurs, notamment renforcer mes collaborations et trouver des partenaires pour prendre en charge mes prothèses sportives. Plus que le corps, ce sont surtout la tête et l'esprit qui ont besoin de se reposer, car je n'ai pas eu de réelles vacances depuis quasiment deux ans... À plus long terme, j'ai envie d'aller aux Jeux de Los Angeles. Mais c'est une envie que j'ai aujourd'hui et il faudra réfléchir sérieusement avant de se lancer. Pour l'instant, je vais prendre les mois les uns après les autres et on verra où tout cela me mène.

**S.I. : Que représente le programme « Sport & Handicap by Snitem » pour vous ?**

**J.R. :** J'aime autant que possible travailler avec des partenaires avec lesquels j'ai un feeling. Cela a été le cas avec le Snitem, le cabinet D&Consultants et les différentes entreprises dans lesquelles je me suis rendu. Par ailleurs, c'est un partenariat qui s'inscrit dans le domaine médical : je suis directement concerné par les DM prothétiques, dans ma vie quotidienne comme sportive. Enfin, c'est un soutien financier d'autant plus appréciable que ma discipline est très onéreuse sur le plan logistique et matériel. Tout cela me libère l'esprit pour me concentrer sur ma pratique et réaliser des performances sportives !

\* Dispositif de soutien du ministère des Armées au sport de haut niveau français.

# SEPT PARA-ATHLÈTES RACONTENT LEURS JEUX

Outre deux médaillés, sept sportifs du programme « Sport & Handicap by Snitem » se sont qualifiés pour participer aux Jeux paralympiques 2024. Ils racontent.

## Des joies, des déconvenues

Valentin Bertrand (para-athlétisme)

« D'un point de vue sportif, le déroulement des Jeux a été compliqué. Je ne suis pas parvenu à mettre en place ce que je souhaitais en termes de résultats. Mais c'est ce qui caractérise le sport de haut niveau : il y a parfois des joies et d'autres fois des déconvenues. Je retiens surtout l'ambiance, qui était dingue. Nous étions entourés de spectateurs bienveillants, présents pour profiter du sport et vivre des émotions fortes. Avoir un stade rempli en handisport, nous ne sommes pas habitués ! Avec le programme "Sport & Handicap by Snitem", j'ai pu bénéficier d'une aide financière précieuse. Cela m'a libéré l'esprit. Après mes vacances, je vais me préparer pour les Jeux de Los Angeles. Je vais retourner à mes entraînements, participer à des compétitions et aimer mon sport. »



## Une vraie revanche

Cécile Saboureau (para-triathlon)

« Ces Jeux représentaient une vraie revanche après avoir manqué ceux de Tokyo en raison d'un grave accident. Il y a eu des moments magiques et d'autres plus compliqués ! Le fait que les Jeux aient lieu en France a engendré beaucoup de pression, de la part des fédérations, des partenaires, des médias... En outre, si le parcours était magnifique, c'était un triathlon complètement atypique, notamment en raison de la nage dans la Seine. C'est très rare. Pour le vélo, il y avait énormément de virages, de pavés, etc. Cela nous a ralentis, or la vitesse est mon point fort en temps normal. J'ai également dû remettre ma prothèse plusieurs fois. En revanche, la course à pied sur de grandes avenues était beaucoup plus adaptée. Aujourd'hui, après avoir enchaîné les Jeux, les championnats d'Europe et du monde, je reste dans une dynamique d'objectifs sportifs : il ne faut rien lâcher ! »



## Le public nous a soutenus

Alexandra Nouchet (lancer du poids)

« Je n'ai pas obtenu les résultats que j'attendais, mais je l'explique aussi parce que je pratique la discipline uniquement depuis un an et demi. Participer aux Jeux était donc déjà une belle étape. Côté ambiance, c'était extraordinaire. Le public nous a soutenus, acclamés. La joie et la bonne humeur étaient au rendez-vous, rendant l'événement encore plus beau. Pendant la phase préparatoire, j'ai bénéficié d'un accompagnement intense de la part du médecin de l'équipe de France, du médecin orthopédiste, des prothésistes et des chercheurs-ingénieurs, afin de s'assurer que ma prothèse était constamment adaptée à ma pratique et à mes performances. J'ai l'habitude de travailler avec eux et, à l'approche d'une importante compétition, les avoir à mes côtés est une réelle chance. Désormais, je vais me préparer pour les Jeux de Los Angeles, en consacrant mes matins à mon activité professionnelle et mes après-midis à mon entraînement. »



## J'espérais vraiment une médaille

Dimitri Pavadé (saut en longueur)

« Les Jeux de Paris, c'étaient ceux que j'attendais car à Tokyo, en raison de la crise sanitaire, il n'y avait pas de public, pas d'ambiance. Là, c'était impressionnant ! Dès lors que nous avions un drapeau français, tout le stade nous soutenait. En revanche, je suis arrivé quatrième, c'est une déception. Je reviens d'une blessure et j'aurais aimé gagner une médaille. Pour autant, j'ai vécu de très bons Jeux. Grâce au programme "Sport & Handicap by Snitem", j'ai pu bénéficier d'une très bonne préparation, organiser des stages dans de bonnes conditions et avoir une alimentation adaptée. Car bien manger coûte cher. Ce programme m'a aussi apporté de la visibilité. Je pratique l'athlétisme de haut niveau, j'ai envie d'être médiatisé afin que la population sache ce que nous pouvons accomplir en tant que personnes en situation de handicap. Maintenant, place aux championnats du monde. »





**Une expérience unique**  
Charlotte Fairbank (tennis fauteuil)

« Sur le plan sportif, je suis déçue car j'espérais passer au moins le premier tour. Cela n'a pas été le cas car, malgré des matchs très accrochés, je pense que les émotions ont pris le dessus. Mais même si j'en rêvais, je n'attendais pas de médaille car je n'ai jamais battu de top 10. Pour autant, les Jeux ont été une expérience unique dont je ne retiens que du positif. Cela dépasse tout ce qu'on peut imaginer. Voir tous les gradins remplis... En temps normal, je joue devant quelques dizaines de personnes ! Ce soutien a été essentiel, tout comme celui des entreprises du programme "Sport & Handicap by Snitem" avec lesquelles j'ai créé des liens forts. Elles sont un appui financier mais aussi mental et moral. J'apprécie qu'elles soient si sensibles au handicap, notamment au recrutement de personnes dans cette situation. Leur engagement fait chaud au cœur et cela donne envie de travailler avec elles sur le long terme. »



**Partager mon expérience**  
Thomas Jakobs (para-badminton)

« Lors de ces Jeux, il ne m'a pas manqué grand-chose, que ce soit en double mais, surtout, en simple où j'ai terminé deuxième de ma poule alors que seul le premier se qualifiait pour les demi-finales. J'ai l'intention de continuer jusqu'à Los Angeles. Et j'ai renouvelé mon partenariat avec le Snitem pour partager mon histoire et mon expérience. J'ai déjà fait venir les salariés d'une entreprise dans mon club pour les initier au badminton en fauteuil. Cela a été un moment formidable. Le programme m'a également permis d'engager des dépenses que je n'aurais probablement pas pu effectuer sans ; les frais de déplacement pour ma préparation, qu'il s'agisse de stages ou de compétitions, n'étant pas entièrement pris en charge par ma fédération. Sans compter l'achat de matériel, en particulier certains accessoires de mon fauteuil. Celui-ci, sur-mesure, dispose de roues inclinées pour plus de stabilité et des roulettes anti-bascule à l'arrière. C'est un facteur clé de performance. »



**Une coopération humaine et interactive**  
Louis Noël (para-triathlon)

« Le partenariat avec le Snitem est une coopération à la fois humaine et interactive. Il m'a également aidé à financer des déplacements lors de la période de sélection, pour que je puisse terminer dans le top 10 du classement mondial. Je suis ingénieur environnement. Je bénéficie d'un contrat d'insertion professionnelle signé entre mon employeur, l'Agence nationale du sport et la Fédération française de triathlon et je suis détaché à 60 % de mon temps pour m'entraîner. Mon fauteuil est très spécifique à ma discipline dans la mesure où il comporte trois roues. De même que mon vélo à mains qui comprend des coques en carbone adaptées à ma morphologie. Aujourd'hui, je suis content de ma quatrième place aux Jeux de Paris car les trois premiers étaient vraiment au-dessus. Ayant commencé le triathlon assez tard, mon objectif était de finir dans les cinq premiers à Paris et d'atteindre mon pic de forme à Los Angeles ! »

BIOCORP

# Faire vivre la RSE collectivement

Basée dans le Puy-de-Dôme, Biocorp, spécialiste de la santé connectée, concrétise sa démarche RSE depuis plus d'un an. Bilan carbone, analyse du cycle de vie des produits, matériaux biosourcés... l'entreprise s'est fixé une première feuille de route jusqu'en 2030 que nous détaille Clémentine Brethomé, responsable RSE.



© SERVICE COMMUNICATION BIOCORP

**Snitem Info :** Depuis quand et comment Biocorp s'est-elle emparée du sujet de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) ?

**Clémentine Brethomé :** J'ai été recrutée, en septembre 2023, pour mettre en place la démarche RSE de l'entreprise. Mais des initiatives avaient déjà été engagées sans forcément être estampillées RSE. Mon rôle a donc été, dans un premier temps, de formaliser les choses. Nous avons cartographié les parties prenantes, c'est-à-dire recensé les personnes et les organisations internes ou externes pouvant influencer l'entreprise, et inversement. On y retrouve les salariés, le comité social et économique (CSE) mais aussi la presse, l'État, les banques, etc. Ensuite, une liste des enjeux RSE propres à l'entreprise a été établie. Elle a été envoyée à l'ensemble des parties prenantes pour qu'elles évaluent ces enjeux en fonction de l'importance qu'ils revêtent, selon eux, pour Biocorp. Un système de pondération a été appliqué en fonction du répondant, la voix d'un salarié ayant plus de poids que celle d'une organisation extérieure. De cette manière, nous avons pu identifier les sujets les plus importants et constituer une feuille de route, validée par la gouvernance de l'entreprise en mai 2024.

**S.I. :** Il vous a fallu environ quatre mois pour le listing des parties prenantes, la création et validation de la liste d'enjeux, la consultation et l'analyse des résultats... puis trois mois pour écrire et valider la feuille de route. Quels sujets prioritaires ont été identifiés ?

**C.B. :** Ils sont au nombre de dix, structurés autour de trois piliers intitulés « Défendre la santé de notre planète », « Prendre soin de nos partenaires de travail » et « S'engager pour un meilleur système de santé ». Le thème arrivé en tête est celui de la santé, de la sécurité et du bien-être du personnel. Une collègue travaille depuis plusieurs mois sur ces questions. Suivent, entre autres, les sujets des droits de l'homme, de la qualité et de la sécurité des produits, de la gestion de l'environnement, de l'accès aux soins de santé, des émissions de gaz à effet de serre, de l'innovation et de la sécurité des dispositifs médicaux, de la transparence, de l'économie circulaire, du cycle de vie des produits, du développement et de la formation du personnel... Chaque sujet s'accompagne d'une série de mesures qui seront progressivement mises en œuvre d'ici 2030. Les enjeux moins prioritaires sont, eux, conservés et feront l'objet, à moindre échelle, d'actions spécifiques.

**S.I. : Quelles mesures ont d'ores et déjà été mises en place ?**

**C.B. :** Avant la rédaction de cette feuille de route, certains sujets étaient déjà très opérationnels. Biocorp est une entreprise de santé qui fait appel au management de la qualité. Un grand nombre d'éléments sont déjà tracés, mesurés... ce qui facilite la démarche RSE et permet de passer rapidement à la mise en œuvre. Nous avons réalisé un bilan carbone et travaillons, désormais, sur les actions à mener pour aller plus loin. Un exercice complexe qui nécessite d'estimer le potentiel de décarbonation de différentes actions correctives. Le service maintenance est également très moteur. Des actions sont mises en place depuis plusieurs mois, ce qui nous a permis, entre autres, d'économiser presque 30 000 kWh sur le seul mois d'août. Nous travaillons pour obtenir l'ISO 50001, un modèle de management de l'énergie. Un groupe de travail va être créé en début d'année prochaine. Et des capteurs sont déjà en place pour nous permettre de monitorer notre consommation d'électricité.

**S.I. : Comment mobilisez-vous les salariés autour de cette démarche ?**

**C.B. :** Dès qu'ils ont des propositions, ils viennent me voir. J'ai reçu des demandes pour créer des bibliothèques partagées, favoriser le déplacement à vélo... Ce dernier point est déjà à l'étude au sein du CSE. Notre *team building* annuel a aussi été placé sous le signe de la RSE. Ce fut l'occasion de présenter ce qui a été mis en place et a réussi ou est toujours en cours. Nous sollicitons régulièrement l'avis des salariés. Nous ne sommes pas omniscients, il faut pouvoir s'appuyer sur les compétences et connaissances de chacun pour savoir ce qui peut être fait dans chaque service. Et il faut que ça ait du sens pour tout le monde.

**S.I. : Y a-t-il des réticences au sein de l'entreprise ? Comment y faites-vous face ?**

**C.B. :** Dans un processus qui amène du changement, on embarque rarement tout le monde du premier coup. Des ateliers sur le changement climatique ont été proposés. Soixante-dix pour cent des salariés y ont déjà participé à ce jour. Les 30 % restants ne le feront pas parce que ça ne leur parle pas ou qu'ils ne croient pas, pour l'instant, à l'impact de la démarche. Le temps et le bouche-à-oreille entre collègues sont généralement de bons alliés.

**S.I. : Comment travaillez-vous le sujet de la RSE avec vos fournisseurs ?**

**C.B. :** La création d'une politique d'achats responsables est prévue dans la feuille de route. Le sujet sera abordé à travers nos cahiers des charges fournisseurs. Actuellement, nous travaillons avec eux pour trouver des matières alternatives au plastique fossile. Le plastique biosourcé est une piste intéressante et la première étape est d'identifier des plastiques qui s'injectent bien. Ils seront ensuite soumis à tous les tests nécessaires, notamment en matière de biocompatibilité. À notre échelle d'entreprise de la e-santé, nous essayons de faire bouger les choses.

**S.I. : Vos clients ont-ils des attentes particulières en matière de RSE ?**

**C.B. :** Il y a une demande importante autour de l'analyse du cycle de vie produit et du bilan carbone des entreprises. La réglementation européenne elle-même impose aux entreprises de plus de 500 salariés d'intégrer, dans leur bilan des gaz à effets de serre, tout ce qui concerne l'amont et l'aval de la chaîne logistique.

Aujourd'hui, certaines ont prévenu qu'elles pourraient cesser toute collaboration avec les fournisseurs qui n'auraient pas réalisé leur bilan carbone, début 2025. C'est une mesure radicale, mais il faut peut-être en passer par là pour répondre à l'urgence de la situation.

## LES ENTREPRISES DU DM PARLENT RSE

Le Snitem lance une nouvelle série de vidéos dédiées à la RSE. **L'objectif ?** Mettre en lumière les initiatives et les bonnes pratiques des entreprises du DM. Les premiers épisodes sont à découvrir sur le compte LinkedIn du Snitem. Avis aux entreprises adhérentes qui souhaitent partager leurs projets ou leurs expériences en matière de RSE !

## ESCARRES

# L'enjeu de la prévention



**Problème de santé publique majeur, le taux de prévalence de l'escarre oscille entre 8 % et 9 % depuis des décennies.** Des marges de progression sont encore possibles comme le démontre une récente étude mesurant l'impact des dispositifs préventifs sur la survenue d'une escarre à domicile après une hospitalisation.

**L**es escarres sont des plaies cutanées, provoquées par une pression constante ou un frottement répété entraînant un manque d'oxygénation des tissus. Elles surviennent généralement chez des patients alités ou qui restent assis sur une chaise ou un fauteuil roulant, sans être mobilisés, pendant des périodes prolongées. La prévalence moyenne des escarres chez les patients hospitalisés en France en 2014 était de 8,1 % (contre 8,9 % en 2004 et 8,6 % en 1994), « avec une incidence de 4,3 % », précise l'étude « Mesure de l'efficacité des matelas de prévention d'escarres dans la prise en charge des patients à risque, âgés de plus de 70 ans, en sortie d'hospitalisation », étude épidémiologique rétrospective nationale publiée en septembre 2023 dans le *Journal of Wound Care*, revue mensuelle internationale de soins des plaies <sup>(1)</sup>.

### DES DONNÉES INSUFFISANTES

Si des études ont été menées en établissement de soins sur l'efficacité des dispositifs de prévention des escarres, la littérature reste plus confidentielle s'agissant de leur utilisation dans la prise en charge à domicile, en sortie d'hospitalisation. Pourtant, « selon une analyse publiée en 2014, un total de 53 000 patients par an sont susceptibles d'être sortis de l'hôpital avec une escarre, ou d'être des patients à haut risque compte tenu de leur âge ou de leur pathologie pour développer des escarres après hospitalisation », révèle l'étude.

Or, « la survenue des escarres diminue lorsque l'on prescrit des dispositifs médicaux d'aide à la prévention et au traitement des escarres pour les patients à risque comme les matelas et les surmatelas », complète le Dr Marion Lartigau, médecin au sein de l'unité mobile de gériatrie du CHU de Bordeaux et coautrice de l'étude. Et d'ajouter : « La stratégie de prévention s'appuie également sur l'évaluation des risques, la mobilisation et le repositionnement, l'hygiène de vie, le bon état nutritionnel ».



**La survenue des escarres diminue lorsque l'on prescrit des dispositifs médicaux d'aide à la prévention et au traitement des escarres pour les patients à risque comme les matelas et les surmatelas.**



(1) Lartigau M, Barateau M, Rosé M, Petrică N, Salles N. Pressure ulcer prevention devices in the management of older patients at risk after hospital discharge: an SNDS study. *J Wound Care*. 2023;32(Sup9a):clxxi-clxxx.



**Matelas et surmatelas réduisent le risque de survenue d'escarres de 39 % chez les patients de plus de 70 ans.**



© ADOBE STOCK

## DU BON USAGE DU MATELAS

Pour mener à bien l'étude, les auteurs ont comparé des groupes cliniquement similaires équipés et non équipés d'un matelas ou d'un dispositif de prévention des escarres. La période de suivi débute après la fin du premier séjour hospitalier entre le 1<sup>er</sup> juillet 2015 et le 31 décembre 2015 avec un suivi de 18 mois. « *Dispositif préventif parmi d'autres, le matelas va permettre d'intervenir toutes les quatre heures auprès du patient, ce qui présente un intérêt pour le patient à domicile qui n'a pas forcément une aide régulière*, rappelle Martine Barateau, infirmière experte Plaies et cicatrisation ayant apporté son concours à cette étude. *Sans le matelas, le changement de position doit se faire toutes les deux heures* ». Pour l'experte en plaie et cicatrisation, l'enjeu repose aussi sur l'usage des échelles de score permettant la bonne évaluation du patient à risque pour prescrire le type de matelas adéquat (mousse, viscoélastique, à air statique ou dynamique).

## PRATIQUE À FORT IMPACT

Menée sur 18 mois, l'étude montre que matelas et surmatelas réduisent le risque de survenue d'escarres de 39 % chez les patients de plus de 70 ans. Autre élément significatif, « *un retard dans la délivrance réduit son efficacité, avec un taux d'escarre de 4,8 % pour les patients équipés le mois suivant l'hospitalisation versus un taux de 5,9 % pour les patients équipés au-delà* ». Sur le plan économique, « *le recours à ces dispositifs a un coût qui reste moins élevé que la prise en charge d'un patient qui développe une escarre et pour lequel*

*il faut des soins, et parfois même un allongement de la durée d'hospitalisation* », souligne le Dr Lartigau.

Dans le détail, l'analyse économique menée dans le cadre de l'étude a montré que le poids du coût des dispositifs préventifs des escarres représentait 1 % de la dépense totale en soins (soins hospitaliers, soins de ville, dont traitement, DM à usage individuel, consultations, actes techniques et biologiques). « *Le coût des séjours hospitaliers pour escarres a été égal à 5,7 millions et 10,5 millions pour le groupe traité et le groupe contrôle, soit une économie totale de 5 millions d'euros sur 12 mois en faveur du groupe traité* », peut-on lire. Les matelas de prévention des escarres figurent donc parmi « *les cinq bonnes pratiques à fort impact pour maîtriser le risque d'escarre, tout comme l'enjeu d'une prescription médicale de qualité à la sortie de l'hôpital ou, par défaut, par le médecin traitant dans un délai court* ».

## LEVER LES FREINS

« *Les facteurs de risque sont connus, estime Martine Barateau. Les soignants ont à leur disposition tout un arsenal de dispositifs, du matelas à la cale, en passant par les fauteuils ou les coussins. Mais ils sont insuffisamment prescrits. Bien souvent, le coût représente un frein. De manière générale, nous manquons d'ergothérapeutes nécessaires à cette prise en charge et à la prescription des bons dispositifs* ». Le Dr Lartigau pointe, quant à elle, « *un défaut de formation sur les plaies et, plus encore, sur la prévention, dans le cursus médical. Aujourd'hui, nous avons la possibilité de diminuer les risques. Il faut informer et former* ».

mon métier  
dans le **DM**  
by Snitem



L'afterwork du DM 4<sup>e</sup> édition

Un rdv 100%  
en ligne pour  
découvrir le monde  
des technologies  
médicales

le 21 et 28 novembre 2024 de 17h à 19h

**Donne du sens  
à tes compétences,  
rejoins les métiers du DM\***

Le secteur des technologies médicales t'ouvre  
ses portes, de la conception à la vente !

[mon-metier-dans-le-dm.fr](https://mon-metier-dans-le-dm.fr)



\*Les métiers du Dispositif Médical



LE DISPOSITIF MÉDICAL

# snitem

Pour faire avancer la santé



Syndicat national  
de l'industrie  
des technologies médicales

[snitem.fr](https://www.snitem.fr)   @SnitemDM

39 rue Louis Blanc - CS30080 - 92038 La Défense CEDEX